

COMPTE RENDU

de la réunion du Conseil Municipal du JEUDI 12 JUILLET 2018 à 20 heures

Présents : Roland CHAMBON, Michel PIALAT, René ROUDIL, Christiane CORNUT, Danièle EVESQUE, Thierry BALAZUC, Sandrine GENEST, David AUZAS, Christelle PEIS, Martine BOYAC

Absent : Franck JOUFFRE.

Absents excusés : Jean-Louis JOUVE, Colette SUCHET

Procurations : JL JOUVE à M. PIALAT, C SUCHET à D EVESQUE

Secrétaire de séance : Michel PIALAT

ORDRE DU JOUR :

- | | |
|---|--|
| 1-Emprunt | 9-Travaux et achats à l'école |
| 2-Décisions modificatives | 10-Gestion de la cantine et de la garderie |
| 3-Location de locaux | 11-Modifications de régies et compte DFT |
| 4-Demande de subvention pour création d'un plateau sportif | 12-Emplois à l'école |
| 5-Désignation de délégués au PNR | 13-Remplacement de personnel |
| 6-Frais de fonctionnement des psychologues scolaires et des RASED : conventions financières | 14-PUP |
| 7-Avancement de grade : création de poste et mise à jour du tableau des effectifs | 15-Renforcement poste électricité |
| 8-Accroissement temporaire d'activité | 16-Circulation chemin de la Devise |
| | 17-Pénalités de retard |
| | 18-Questions diverses |

Emprunt

Le Conseil municipal vote un emprunt à taux fixe (1.72%) de 300 000 € pour financer les travaux de la traversée du village.

Décisions modificatives

Des subventions ayant été notifiées ainsi que de nouvelles ressources, celles-ci sont intégrées dans le budget à hauteur de 437 500 €. Elles permettent de financer de nouvelles dépenses, notamment le réaménagement de la cantine.

Location de locaux

Les 2 derniers bureaux de l'ancien hôpital seront loués à partir du 1^{er} octobre ainsi qu'un local technique dans le presbytère pour un total de loyer de 480 € mensuel.

Demande de subvention pour création d'un plateau sportif

Le Conseil municipal décide de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes pour le projet de création d'un plateau sportif au Sauzet.

Désignation de délégués au PNR

T. Balazuc est désigné en qualité de titulaire et D Auzas en tant que suppléant.

Frais de fonctionnement des psychologues scolaires

Le Conseil municipal regrette le désengagement de l'Etat de l'école de Jules Ferry mais conscient de l'utilité des psychologues scolaires pour les enfants en difficulté décide de participer aux frais de fonctionnement et d'investissement à hauteur de 500 €.

Avancement de grade

Un agent pouvant bénéficier d'un avancement de grade, le Conseil municipal décide de créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} à compter du 11 novembre 2018. Le tableau des effectifs est mis à jour en conséquence.

Accroissement temporaire d'activité

Le Maire est autorisé en tant que de besoin à recruter des agents contractuels en cas d'accroissement temporaire d'activité.

Travaux et achats à l'école

Afin d'améliorer la qualité du service et pour répondre à l'augmentation du nombre de rationnaires, le Conseil municipal décide de réaménager les locaux de la cantine scolaire. Les travaux et l'acquisition de matériel aux normes sont estimés à 10 000 €.

Gestion de la cantine et de la garderie

Le Conseil décide de ne faire plus qu'un seul service à la cantine, ce qui a pour conséquence la suppression de la garderie de 13h05 à 13h20. Par ailleurs la gestion de la cantine et de la garderie sera assurée par un nouveau logiciel dont la mise en place sera effective à partir de janvier 2019.

Modifications de régies et compte DFT

La nouvelle gestion de la cantine et de la garderie nécessite de modifier la régie de recettes et de créer un compte de dépôt de fonds au trésor pour permettre les paiements par internet. Le maire est autorisé à mener les démarches nécessaires auprès de la trésorerie.

Emplois à l'école

L'augmentation des effectifs et la réorganisation de la cantine induisent des ajustements de la durée du temps de travail de plusieurs agents.

Remplacement de personnel

Suite à l'absence prolongée d'un agent, le Conseil municipal décide de le remplacer, les besoins étant trop importants.

PUP

Le Conseil municipal approuve une participation urbaine partenariale au chemin de Veyras d'un montant de 3 382 € HT pour un branchement électrique.

Renforcement poste électricité

Une participation communale de 2 896 € est votée pour renforcer l'éclairage public et enfouir les réseaux au chemin de la Devise.

Circulation chemin de la Devise

Le Conseil municipal après en avoir débattu va proposer aux riverains du chemin de la Devise plusieurs options pour une circulation plus fluide.

Pénalités de retard

Le Conseil municipal sollicite depuis plusieurs mois auprès de l'architecte les procès-verbaux de fin de travaux des locations de l'ancienne crèche pour un lot. L'entreprise titulaire de ce lot est exonérée de toutes pénalités.

Questions diverses

- Une fois de plus le Conseil municipal déplore les vitesses excessives sur les voiries communales. Pourtant des panneaux limitant la vitesse aux endroits les plus dangereux ont été mis en place depuis longtemps.
- Plusieurs quartiers sont concernés par les aboiements nocturnes de chiens. Leur divagation, et notamment un incident sérieux, a causé de graves blessures à un Chapellud. Il est de plus en plus urgent que les propriétaires gèrent au mieux leurs animaux pour que les riverains puissent profiter d'un sommeil réparateur. Dorénavant la SPA avec l'aide des services vétérinaires sera saisie lorsque les propriétaires auront été avertis plusieurs fois, sans tenir compte des interventions du Maire. Ces incidents sont récurrents l'été.
- Les panneaux lumineux ont été mis en place fin juin. Les informations des associations sont vivement souhaitées pour éviter les affichages multiples.
- Suite à un refus de passage aérien du réseau électrique, un nouveau tracé par le centre du village est nécessaire. Les communications étant de plus en plus problématiques, notamment l'été, TDF a demandé un branchement de chantier pour alimenter l'antenne relais téléphonique.
- Aménagement de la traversée : le Conseil municipal salue la patience des riverains les plus proches du chantier. Les intempéries ont ralenti l'avancement des travaux. A partir du 3 août ces derniers seront interrompus pour quelques semaines.
- Compte tenu de l'absence de personnel et de la livraison tardive de l'épaveuse, les travaux de débroussaillage sur les 25 km de voirie ont été retardés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

A Lachapelle sous Aubenas, le 18 juillet 2018

Le Maire,

Roland CHAMBON

